



SEMINAIRE

*La Viabilité des Startups Algériennes De Technologie Avancée
Mardi, Mercredi 05 et 06 Octobre 2021*

Fiches Ateliers

ATELIER N°01 : Conditions pour la mise en place d'un écosystème dans le cadre de la viabilité des startups. (Volet juridique)

PLAGE HORAIRE : 09h.00-12h.30

**MODERATEUR : M.
RAPPORTEUR : M.**

Objectifs :

- Explorer les dispositifs législatif et règlementaire spécifiques à la création des start-up,
- Clarifier les nouvelles procédures adoptées par différentes institutions en particulier le MDECS pour assurer la viabilité des start-up nouvellement créés,
- Décrire et clarifier les procédures de labélisation des start-up, incubateurs et projets innovants,
- Revoir certaines dispositions du décret exécutif n°20-254 du 15 septembre 2020 portant création du comité national de labellisation des « Start-up », des « Projets innovants » et des « Incubateurs » et fixant ses missions, sa composition et son fonctionnement, notamment par rapport à :
 - La définition de la start-up,
 - La validité du label start-up de 4ans renouvelable 1 fois, qui ne favorise pas la viabilité de la start-up si elle n'est pas érigée en entreprise,
 - Définir le projet innovant,
 - Assurer la compatibilité entre le label projet innovant valable pour 2 années renouvelables 2 fois, et le brevet d'invention dont la durée de vie est de 20 ans,
 - Revoir la représentativité sectorielle du comité de labellisation de sorte à ajouter le ministère des collectivités locales pour assurer davantage de décentralisation.
- Démontrer les plateformes électroniques des démarches en ligne dédiées à l'accompagnement des start-up,
- Clarifier les mesures de protection des STA par brevets, marques, dessins...etc.,
- Définir le cadre légal lié à l'exportation des produits et services des STA : dispositif mis en place et contraintes,
- Etablir le cadre juridique permettant aux enseignants et chercheurs permanents de créer leur STA.

Résultats attendus :

- Participants informés sur le cadre juridique et les procédures de création des start-up et les mesures de leur pérennité et/ou développement en Algérie,
- Contraintes liées à la création des start-up et incubateurs déterminées,
- Recommandations émises pour établir et améliorer le climat juridique lié à ; la viabilité des start-up, l'exportation des produits et services issus des STA et la mise en œuvre d'un dispositif de licence en technologie avancée.

PARTICIPANTS

Départements ministériels :

- Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de l'industrie
- Ministère du Commerce
- Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé de la micro-entreprise
- Ministère de la justice

Entreprises Publiques/Privées :

- Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI)
- Institut national algérien de Propriété industrielle (INAPI)
- Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA)
- Incubateur ENP
- Incubateur YAHYAOUI Sétif
- SONATRACH
- SONALGAZ

Enseignants chercheurs en TA : 3-4

Chercheurs permanents en TA : 3-4

Doctorants en TA : 5-7

Etudiants en fin de cycle en TA : 7-8

Membres d'incubateurs et accélérateurs de l'université et du secteur privé : 3-4

Association algérienne AITA : 2-3

CNESE : 2

Start-up en TA : 6-7

ATELIER N°02 : conditions pour la mise en place d'un écosystème dans le cadre de la viabilité des startups. (Volet accompagnement)

PLAGE HORAIRE : 09h.00-12h.30

MODERATEUR : M.

RAPPORTEUR : M.

Objectifs :

- Informer sur le business plan de démarrage d'une STA,
- Informer sur l'étude de marché des STA pour mieux se positionner,
- Informer sur la compétitivité ; rapport qualité/prix, pour être compétitif sur le marché national et international,
- Informer sur les procédures d'appropriation des nouveaux produits et services issus des STA à travers la propriété intellectuelle,
- Informer sur la procédure administrative de création des STA
- Développer l'incubation virtuelle,
- Evaluer l'apport des incubateurs opérationnels au profit des STA et veiller à la coordination transversale,
- Inciter sur la territorialisation de l'accompagnement : impliquer les collectivités locales et tous types de cellules de proximité.

Résultats attendus :

- Participants informés sur le business plan de démarrage de start-up,
- Mécanisme d'incubation revu,
- Conditions de labélisation revues,
- Accompagnement décentralisé des STA consacré.

PARTICIPANTS

Départements ministériels et institutions :

- Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé de la micro-entreprise,
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Ministère du commerce
- Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique DGRSDT,
- CERIST
- CDTA
- INAPI
- ONDA
- Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat ANADE

Entreprises Publiques/Privées :

- Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVERDET)
- Incubateur Cyber Parc Sidi Abdellah
- SONATRACH
- SONALGAZ

Enseignants chercheurs en TA : 3-4

Chercheurs permanents en TA : 3-4

Doctorants en TA : 5-7

Etudiants en fin de cycle en TA : 7-8

Membres d'incubateurs et accélérateurs de l'université et du secteur privé : 3-4

Association algérienne AITA : 2-3

CNESE : 2

Start-up en TA : 6-7

ATELIER N°03 : conditions pour la mise en place d'un écosystème dans le cadre de la viabilité des startups. (Volet financier)

PLAGE HORAIRE : 09h.00-12h.30

MODERATEUR : M.

RAPPORTEUR : M.

Objectifs :

- Exposer le dispositif ASF (Algerian Start-up Fund) ; nomenclature, modalités et conditions de financement...etc.,
- Montrer les avantages financiers accordés aux start-up,
- Expliquer la contribution des banques ; capital risque, finance islamique, l'apport des entreprises privées,
- Contribution de la COSOB dans le financement des STA,
- Explorer la possibilité du financement international,
- Cerner le besoin spécifique des start-up en financement,
- Proposer des nouveaux modes de financement innovants assurant la viabilité des start-up,
- Rénover les modalités de liseanig financier proposés par les institutions financières et les faire adapter aux besoins des start-up,

Résultat attendu :

- Participants informés sur les sources, conditions et modalités de financement.
- Nouveaux modes de financement adaptés aux start-up,
- Leasing financier en faveur des start-up en TA,
- Porteurs de projets innovants des STA informés sur différents modes de financement,
- Recommandations émises en matière du financement des STA,
- Accompagnement financier par le fond national de la recherche scientifique et du développement technologique (FNRSDT) amélioré.

PARTICIPANTS

Départements ministériels :

- Ministère des affaires étrangères
- Ministère de la Transition Energétique et des Energies Renouvelables
- Ministère de la Numérisation et des Statistique
- Ministère de l'industrie
- Ministère du Commerce
- Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé de la micro-entreprise
- Ambassade USA
- Ministère de la Justice

Entreprises Publiques/Privées :

- Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVERDET)
- Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique DGRDT.
- CERIST
- CDTA
- Fond Algérien des Start-ups ASF
- COSOB
- SONATRACH
- SONALGAZ
- Algérie Télécom
- OOREDOO
- MOBILIS

Enseignants chercheurs en TA : 3-4

Chercheurs permanents en TA : 3-4

Doctorants en TA : 5-7

Etudiants en fin de cycle en TA : 7-8

Membres d'incubateurs et accélérateurs de l'université et du secteur privé : 3-4

Association algérienne AITA : 2-3

CNESE : 2

Start-up en TA : 6-7